



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du jeudi 25 mai 2023

Vœu relatif aux moyens et à la réforme des lycées professionnels

Considérant l'importance de l'enseignement professionnel qui permet à 650 000 jeunes chaque année, notamment ceux des classes populaires, d'accéder à un premier niveau de certification par un diplôme ;

Considérant les annonces du président de la République pour réformer l'enseignement professionnel, faisant fi des concertations et engagements avec les organisations syndicales des derniers mois ;

Considérant sa volonté à la fois d'allonger la durée des stages en entreprises au détriment du temps scolaire, de rémunérer par la puissance publique ces stages, de fermer certaines filières afin de faire coïncider la carte de formation aux besoins du patronat local, de revaloriser les personnels enseignants sous condition de nouvelles missions ;

Considérant qu'à l'automne 2022, la réforme proposée par Carole Grandjean avait déclenché une forte mobilisation des enseignants des lycées professionnels qui avait obtenu le retrait de l'augmentation des stages de 50% ;

Considérant les annonces d'Emmanuel Macron devant les organisations patronales d'une nouvelle loi, laissant craindre le basculement de l'enseignement professionnel vers le ministère du travail, qui impacterait le statut des élèves et des professeurs, et reviendrait plus de 100 ans en arrière sur son intégration dans l'éducation nationale ;

Considérant que l'augmentation des stages fera reculer le temps consacré aux enseignements et fragilisera la préparation au diplôme du baccalauréat en année de terminale ;

Considérant la nécessité de donner plus de moyens aux filières professionnelles qui sont le parent pauvre des politiques publiques, alors qu'elles s'adressent à des jeunes aux parcours scolaires et personnels difficiles, notamment en abaissant le nombre d'élèves par classe, et revenant à des parcours en quatre ans en lycée, en améliorant la qualité des stages, et en créant une allocation d'études ;

Considérant l'annonce d'une rémunération des stages financé par l'État et non par les entreprises s'apparente à la mise à disposition des entreprises d'une main

d'œuvre gratuite, alors que les élèves en stage travaillent, bien souvent sur des tâches subalternes, en remplacement de salariés absents ou en congés, ou sur des activités temporairement en croissance ;

Considérant que l'adéquation forcée entre les cartes de formation des lycées professionnels et les besoins des entreprises locales, est une rupture d'égalité en assignant les élèves à leur secteur géographique et à ses spécificités et non à leurs choix, et fragilise leur parcours professionnel, les rendant fortement dépendant des fermetures et délocalisations d'entreprises ;

Considérant que le pacte spécifique au lycée professionnel censé améliorer la rémunération des enseignant.es de ces filières s'apparente au « travailler plus pour gagner plus » alors que les enseignants sont d'ores-et-déjà sous-rémunéré par rapport à leurs diplômes et tâches, que la France est en Europe parmi les pays à la plus forte charge annuel de travail des enseignants et parmi les pays à la plus faible rémunération ;

Considérant les fermetures à venir de filières et les fermetures de sites de lycées professionnels décidées par la présidente de Région ;

Considérant que ces fermetures concerneront, dès la rentrée 2023, sept établissements à Paris, parmi lesquels l'annexe du lycée Théophile-Gautier (12^e) et le lycée Charles-de-Gaulle (20^e) ;

Considérant que le lycée polyvalent Dorian du 11^e arrondissement devra, dès la rentrée 2023, accueillir plus de 200 élèves de filières professionnelles venant de ces établissements qui doivent fermer ;

Considérant que l'accueil de ces élèves qui représentent 6 classes supplémentaires, rendra exigus les locaux du lycée et pourrait dégrader la qualité du climat scolaire, enjeu important et reconnu de la qualité de formation ;

Considérant que dans ce contexte on peut légitimement s'interroger sur l'avenir de la filière générale du lycée et le maintien du caractère polyvalent de cet établissement et donc sur la mixité sociale et scolaire de cet établissement ;

Considérant que la démographie des lycées professionnels augmente à Paris grâce à une meilleure communication en direction des collégien.ne.s sur l'intérêt des filières professionnelles, avec notamment une augmentation de 250 inscriptions à la rentrée 2022-2023 ;

Considérant que plus de 120 jeunes n'étaient toujours pas affectés dans la filière professionnelle de leur choix au 15 septembre 2022 ;

Considérant que ces fermetures pourraient affecter plus de 1100 lycéen·ne·s, particulièrement issu·e·s des classes populaires, et multiplier les dysfonctionnements déjà constatés dans la gestion par la Région du service public d'enseignement ;

Considérant l'interpellation de Mme Péresse, présidente de Région, par les organisations syndicales de l'Éducation nationale et des élu·e·s de gauche et pour lui demander de renoncer à ses projets de fermeture de lycées professionnels ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen,

EMET LE VŒU :

Que le Maire du 11^e arrondissement interpelle l'État et la Région Ile-de-France afin :

- de renoncer à vouloir imposer une réforme non concertée des lycées professionnels ;
- d'engager une réelle concertation avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin de revaloriser l'enseignement professionnel ;
- de renoncer à la fermeture de filières professionnelles et des 7 sites de lycées professionnels à Paris.

Résultat des votes :

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés et du groupe Communiste et Citoyen.

Contre : Les élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) et M. Guillaume POITOUX.

Le vœu est adopté à la majorité